



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 129928

Texte de la question

Mme Monique Iborra attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des professionnels de santé, masseurs-kinésithérapeutes, concernant la proposition de loi de M. Debré, portant création d'un haut conseil de l'ostéopathie et de la chiropraxie et prévoyant la création d'une profession d'ostéopathe accessible aux professionnels de santé et aux non-professionnels de santé mais avec notamment l'impossibilité pour les professionnels de santé d'exercer conjointement les deux activités. De plus, alors que les masseurs-kinésithérapeutes viennent d'obtenir l'engagement pour un niveau de sortie « master » au terme de leurs études de professionnels de santé, la délivrance d'un niveau « doctorat » aux ostéopathes non professionnels est vécue comme injuste et ne répondant pas aux enjeux de santé publique. Les professionnels de santé, masseurs-kinésithérapeutes, demandent qu'une séparation claire soit établie entre les ostéopathes professionnels de santé et non professionnels de santé. Ils demandent que les conditions d'agrément des instituts de formation en ostéopathie pour les professionnels de santé soient distinguées et précisées, et que leur cursus soit spécifique et adapté aux masseurs-kinésithérapeutes suivant en cela les recommandations de l'OMS en la matière qui retient une base de 1 000 heures de formation. Elle lui demande donc d'instaurer un dialogue avec les professionnels concernés afin de répondre aux demandes de ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129928

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)